

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

EDITION DU SOIR

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41 - rue de l'Hôtel-de-Ville - 41

PRIX
L'ABONNEMENT

Ville de Lyon
Département du Rhône
Autres départements



Trois mois : 9 fr. Six mois : 18 fr. Un an : 36 fr.
— 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.
— 12 fr. — 22 fr. — 42 fr.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste à l'ordre du gérant. Toute lettre non affranchie sera rigoureusement refusée.
Années 1871 : 30 cent. la ligne. Réclame : 1 fr. la ligne.
Les abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois.

AVIS

Le prix de l'abonnement au JOURNAL DE LYON n'a point changé et demeure toujours inférieur à celui des autres grands journaux de Lyon.

Nous prions ceux de nos abonnés dont l'abonnement est expiré, ou sur le point d'arriver à son terme, de vouloir bien le renouveler le plus promptement possible, afin que l'envoi de leur journal ne subisse aucune interruption, et joindre à leur demande la dernière bande imprimée indiquant exactement leur adresse.

NOUVELLES DU JOUR

12 janvier.

En même temps que se poursuit, à la Chambre, la discussion générale sur le genre d'impôt auquel on devra donner la préférence : impôt sur les valeurs mobilières, décimes additionnels ou taxes sur les matières premières, de nombreux amendements sont présentés qui remettent en lumière les solutions antérieurement proposées ou indiquées par leurs auteurs.

C'était hier un contre-projet en 13 articles, déposé par M. Rouveure, et qui n'est qu'une manière nouvelle et très-carrée d'établir l'impôt sur le revenu; c'est encore un amendement de M. Florard, imposant les industriels et les commerçants proportionnellement à leur chiffre d'affaires. La discussion restant indéfiniment ouverte, c'est à qui en profitera pour y introduire de refich amendement ou contre-projet déjà repoussé, sous une autre forme, par l'Assemblée, mais auquel il faudra bien revenir avant de voter définitivement le projet du gouvernement ou celui de la commission. On voit que le débat est loin encore d'être clos.

M. de Clercq, au nom de la commission chargée de l'enquête sur les chemins de fer, vient de déposer un premier rapport sur les mesures à prendre pour remédier aux souffrances causées au commerce par la crise actuelle des transports. Les conclusions de ce rapport sont conformes aux dispositions prescrites par l'arrêté du ministre des travaux publics, dont nous avons fait connaître la teneur. La commission, par l'organe de M. de Clercq, a exprimé l'espoir que les compagnies de railways n'auraient pas recours aux moyens extrêmes de résistance, dont on leur a prêté l'intention d'user, notamment en ce qui concerne les tarifs spéciaux. M. de Clercq annonce, d'ailleurs, que la commission reste en permanence, et qu'à mesure qu'avanceront ses travaux, de nouveaux rapports en indiqueront les résultats à l'Assemblée.

La croisade épiscopale se organise activement contre le projet de loi sur l'instruction primaire. On sait que le cardinal-archevêque de Rouen a déjà protesté par voie de pétition contre le principe de l'obligation inscrite dans le projet de loi de M. Jules Simon. L'évêque de Nevers, les archevêques ou évêques de Cambrai, de Bourges, d'Arras, d'Autun, d'Amiens et d'autres encore se sont empressés d'adhérer publiquement à la démarche du cardinal-archevêque de Rouen. L'Univers publiait hier une lettre adressée à l'Assemblée nationale par l'évêque de Beauvais et dans laquelle ce prélat se prononce, à

son tour, contre l'instruction obligatoire.

Aux yeux de Mgr de Beauvais, le défaut d'instruction, comme on l'entend dire généralement, n'est pas pour la France le plus redoutable.

Nous trouvons dans la Gazette de Cologne, feuille dont nous avons indiqué déjà les relations officieuses avec le gouvernement allemand, de très-intéressantes réflexions sur les rapports de l'Allemagne avec la Russie et sur les phases critiques qu'a traversées l'empire austro-hongrois pendant l'année écoulée.

En ce qui concerne la Russie, la Gazette de Cologne affecte d'être complètement rassurée sur les menées panslavistes, attribuées au gouvernement russe.

Alexandre II vient d'introduire dans ses Etats l'instruction obligatoire; la Russie est aujourd'hui la fidèle alliée de l'Allemagne et l'Europe ne saurait plus avoir peur de cet Etat, qui a cessé d'être « despotique et presque asiatique, » ni haïne, ni effroi. Il y a cependant une ombre au tableau, et la feuille allemande regrette qu'à quelques égards, il est vrai, mais avec une persistance indéfinissable, la Russie s'attache à dépeupler les provinces baltiques de leur « caractère allemand » et que la « russification commence aussi à se produire en Finlande.

A l'égard de l'Autriche, les mêmes craintes ne peuvent subsister, et la Gazette de Cologne ne cherche pas à déguiser la satisfaction que lui ont causée les derniers revirements qui se sont produits dans la politique intérieure de l'Autriche.

Si le prince de Bismarck doit être froissé de l'avènement imprévu d'un ministère fédéraliste « composé de Slaves, dont on ignorait le mérite, dont on ne pouvait prononcer les noms » et qui osa interdire de célébrer les victoires de l'Allemagne, on le comprend sans peine. A travers les réticences calculées de la Gazette de Cologne, on peut même supposer que dès ce moment, tous les efforts du prince chancelier furent dirigés contre le cabinet Hohenwart, d'abord, et ensuite contre le chancelier de l'empire austro-hongrois lui-même, coupable aux yeux de la Prusse de ne s'être point opposé assez à temps au triomphe éphémère du parti fédéraliste.

En somme, et bien que la retraite du comte de Beust paraisse à la Gazette de Cologne une « chose des plus étranges », elle voit l'avènement du comte Andrássy avec une joie sans mélange et prodigue les encouragements au nouveau ministère cisleithan.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

FRANCE.
Limoges, 10 janvier.
Résultat définitif des élections dans le département de la Haute-Vienne : M. Charreyron, 21,784 voix (Haut); Ninard, 12,491; Landrier, 6,785.

Bordeaux, 10 janvier, soir.
Mgr Gazailhan, ancien évêque de Vannes, est mort hier soir. Ses obsèques auront lieu demain à neuf heures.

BRUXELLES, 10 janvier.
L'Indépendance belge publie le télégramme suivant de Madrid, en date du 8 janvier : « Cespédes, le chef de l'insurrection de Cuba, s'est enfilé avec deux autres chefs à Curaçao. Tous trois sont gravement malades. »
« M. Sagasta est réélu; il a présidé le conseil des ministres. »

ANGLETERRE.
Londres, 11 janvier.
Sir John Lubbock, membre du parlement, dans un discours qu'il a adressé hier aux conser-

que nous étions d'enfants.

Le déjeuner fait, chacun alla chercher, qui son panier, qui son sac, une espèce de sac militaire en usage à Dresde parmi les écoliers pour les livres de classe. Les paniers se trouvaient en un clin d'œil passés au bras des trois petites cousines, et les sacs bouclés sur le dos des cousins. C'était l'heure de la classe; deux bandes des filles d'un côté, les garçons de l'autre.

Mon cousin était à ses affaires; je restai seul avec ma grande cousine, Mlle Mimi et Mlle Cocotte, qui, bien entendu, avait déjeuné avec nous. J'avais annoncé que, dans la journée, j'irais porter Cocotte à sa destination. « Quel dommage qu'il faille lui dire adieu, s'était-on écrié tout d'une voix; elle ne sera pas si heureuse, bien sûr, où elle va être, que si elle demeurait avec nous qui l'aimons tant déjà ! » Ma grande cousine me dit qu'il avait été convenu que je l'appellerais ma tante, pour éviter tant de coussinades, et m'apprit que mon cousin, je me trompe, mon oncle de Dresde, était allé s'entendre avec le directeur du gymnase, où j'entrerais dès le lendemain pour apprendre l'allemand et les langues latines et grecques. Mon oncle désirait, me dit-elle, que je me misse tout de suite à être un bon garçon et à travailler comme ses autres enfants. Cependant on avait écrit aux maîtres et aux maîtresses pour demander que les enfants eussent leur soirée libre, afin de pouvoir fêter le premier jour par une promenade. Nous devions aller à Tharant pour voir le Forstgarten, l'allée des Héters et pour souper. Ma tante m'apprit que le dîner se servait à midi, le souper à sept heures, et qu'on emportait à l'école ou au gymnase des tartines et des fruits pour le goûter.

XVIII.

Elle ne fut pas longue, cette visite, mais elle ne fut pas agréable. Mlle Salomé demeurait dans une vilaine rue, dans une vilaine maison au haut de laquelle conduisait un plus vilain escalier. Après m'être heurté contre les murs, après avoir trébuché contre les marches, tant il faisait noir partout, je frappai à une porte.

« Héretin, » ce qui équivalait à ces mots : « Allez-y, entrez, » me répondit une voix d'homme.

J'entrai. La voix d'homme était la voix de la tante Salomé, car elle était seule dans la pièce où je venais de m'introduire. C'était une très-grande femme, haute en couleur, à l'air dur.

Je lui présentai respectueusement d'une

vateurs de Rochdale, réprova énergiquement la politique à sensation et dépendante du gouvernement, auquel il reproche en outre d'avoir échoué en Irlande.

ITALIE.

Rome, 10 janvier, 8.
Le baron de Hubeck est arrivé ce soir. Il est attendu demain.

Il y aura dimanche, à la cour, un grand dîner, auquel sont invités les chefs des légations étrangères.

L'Opinion dit que les bruits de Bourse, d'après lesquels la commission financière ferait opposition aux projets de M. Sella, d'où s'ensuivrait une crise ministérielle, sont dénués de tout fondement.

ALLEMAGNE.

Berlin, 10 janvier.
A l'occasion de la présentation des lettres de créance de M. de Gontaud-Biron à Berlin, et du comte d'Armin à Versailles, la Correspondance provinciale dit que le rétablissement des relations diplomatiques entre l'Allemagne et la France peut être considéré comme une preuve nouvelle que les deux gouvernements ont non seulement le désir, mais encore l'espérance, qu'ils réussissent de plus en plus à raffermir de nouveaux les relations entre les deux grands Etats voisins.

ÉTATS-UNIS.

Nouvelle-Orléans, 9 janvier.
A la suite d'une discussion violente entre les deux factions politiques, qui a lieu aujourd'hui dans la chambre de la Louisiane, un des membres a été tué tandis qu'il faisait des efforts pour empêcher l'arrestation d'un des siens par ses adversaires. Ordre a été donné de faire venir un nouveau régiment dans la ville.

(Voir la suite des dépêches à la 3^e page.)

INFORMATIONS PARTICULIÈRES

PROJETS D'IMPÔTS.

Une réunion de députés appartenant aux diverses fractions de la Chambre et décidés également à combattre les impôts sur les matières premières a eu lieu jeudi matin.

La gauche et le centre gauche étaient représentés par MM. Flotard, Mangini, Ferray, et le centre par MM. de Montgolfier, Balsan, Cordier; à droite, par MM. Leurrain, Duc Dezazes, de Treveneuc, etc.

Ces messieurs s'étaient donné pour mission de ne pas se séparer avant d'avoir formulé un projet complet d'impôt destiné à fournir au gouvernement les 250 millions dont il a besoin et à le substituer à l'impôt sur les matières premières.

Voici l'économie de l'amendement qui a été formulé à la suite d'une mûre délibération et que tous les honorables s'engagent à soutenir à l'exclusion des projets individuels formulés par eux; ces projets n'auraient, en effet, aucune chance de réussir en présence de la résistance obstinée du gouvernement. Grâce, au contraire, à une communauté d'efforts combinés, ces messieurs ont la légitime espérance de triompher de cette résistance et d'amener les diverses fractions de la Chambre à un ensemble de vues de nature à assurer le succès.

Ce projet, emprunté en partie à divers amendements de MM. Raudot, Mangini, Ferray, Flotard et autres, en partie au projet du gouvernement, propose les taxes ou surtaxes suivantes :

- Patentes, les dernières classes exemptées, mais, en revanche, les maxima abolis (5 décimes) 20 millions.
- Les portes et fenêtres (3 décimes), 16 >
- Taxe personnelle et mobilière, 26 >
- Contribution foncière (1 décime), 17 >

main la lettre de Loulou, de l'autre la cage de Cocotte.

La tante Salomé me toisa de la tête aux pieds, prit la lettre, jeta un regard qui n'était pas tendre sur Mlle Cocotte, et s'étant décidée à ouvrir la lettre, elle la lut d'un air de plus en plus furieuse.

Quand elle fut arrivée à la fin, il lui sortit de la bouche quelque chose qui ne pouvait être qu'un jurément, puis elle se précipita sur la porte, et, d'un mouvement si brusque que je n'eus pas le temps de me reconnaître, elle me poussa, sans crier gare, sur l'escalier, en me disant en un français trop intelligible :

« Che n'aime pas les Français, che n'aime pas les perroquets, et ch'écritra ! » Mlle Loulou que si elle me demandait jamais de l'argent, elle aura affaire à moi. Fous, recarrez cette porte, n'y refenez jamais ! »

Sur quoi, l'ayant refermée, cette porte se porta, sans pourrir dire à coup sûr cette sacrée corde, sans l'offenser, elle disparut.

J'étais si exaspéré de l'affront qui était fait en même temps à la lettre de Loulou, à Cocotte, à moi, et, dans ma personne, à tous les Français, que je restai quelque temps dans l'escalier, me demandant si je ne ferais pas bien de remonter et d'aller venger tous ces honneurs blessés sur le dos de cette méchante femme. J'étais de force, sinon de caractère, à le faire.

Ce qui m'indignait, c'est qu'une si grossière et si vilaine créature pût toucher par les liens de la parenté à ma chère et gentille Loulou.

Cependant il fallait se calmer. Jacob, qui m'attendait dans la rue, n'avait heureusement rien vu. L'amour propre était sauve, mais outrage bouillonnait encore en moi.

Il paraît que j'avais la figure bouleversée

Prévision d'augmentation de recette sur les 336 millions votés (accepté par le gouvernement), 34 >

Droit de timbre gradué (1 fr. par mille), 50 >

Impôt sur les courtages 2(10^e sur les agents de change, 30 >

Impôts proposés par le gouvernement :

Décime sur les sucres, 20 >

Droit de statistique, 6 >

Allumettes, 5 >

Transport des journaux, 3 500 >

Augmentation de l'impôt sur les voitures et chevaux (impôt de luxe), 2 500 >

Impôt sur les domestiques malades (impôt de luxe), 2 >

Impôt sur le sel 1/2 décime d'augmentation, 15 >

Il sera probablement ajouté à cela un impôt de luxe sur les pianos, et un du même genre sur les glaces destinées à l'ornementation.

LE RACHAT DE LA FRANCE

Nous recevons la lettre suivante :
Lyon, le 12 janvier 1872.
Monsieur le rédacteur,

Le Journal de Lyon a publié les lettres admirables des dames de Mulhouse, de Bischwiller, de Colmar, de Sainte-Marie-aux-Mines, de Strasbourg, qui, au milieu de tous les maux sous lesquels elles succombent, ont trouvé le moyen de se cotiser pour envoyer à la France, qu'elles considèrent comme leur seule patrie, l'obole de la délivrance. Il a enregistré le projet généreux des dames de Haguenau de créer dans le même but une souscription à cinq centimes par jour.

Dernièrement enfin, il a adressé au pays un appel qui sera, je n'en doute pas, entendu, celui d'organiser une souscription populaire pour le rachat de la France.

J'ose donc espérer que vous voudrez bien accorder l'hospitalité à cette lettre dictée par les nobles exemples que je viens de rappeler.

Permettez-moi d'abord d'offrir mon faible tribut d'éloges à ces femmes si admirablement Françaises, qui, dans un sentiment d'amour exquis pour la mère dont elles sont séparées, nous ont tracé la voie que nous devons suivre.

Où... la France doit entreprendre courageusement l'œuvre de son rachat.

Elle doit montrer au monde entier, tout stupéfié encore de ses désastres incalculables, que si elle expie trop cruellement l'imprudence avec laquelle elle s'est jetée dans les bras d'un prétendu sauveur, qui, énervée par le bien-être, déchirée par l'anarchie, elle a pu être vaincue, elle n'a pu être terrassée.

Elle doit ressortir de cette épouvantable épreuve, régénérée, plus grande, plus forte que jamais.

Que chacun de ses enfants se laisse aller aux impulsions de son cœur, qu'attendant par les gémissements de cette mère éplorée il lui apporte sa part de l'obole qui doit l'aider à se relever. Peut-être qu'alors, confondus dans un même sentiment de dévouement pour la patrie commune, tous comprendront enfin que s'ils veulent sa résurrection, il faut d'abord qu'ils fassent tête à leurs discordes, et qu'un peuple ne peut tenter de grandes choses, s'il n'est

uni comme un faisceau dans une seule et même pensée.

Que chacun, sans acception de parti, apporte son offrande.

Que l'œuvre de la délivrance devienne l'une de nos préoccupations les plus constantes.

Créons, comme les dames de Haguenau, une souscription à cinq centimes par jour, et comme pour beaucoup de bourses ce sera peut-être encore un sacrifice trop élevé, que pour d'autres ce sera une somme trop minime, dont leur patriotisme ne pourra pas se contenter, ouvrons à côté une souscription volontaire sur laquelle chacun s'inscrira suivant ses ressources.

Est-il donc trop présomptueux de penser que cinq millions de Français puissent trouver le moyen de prélever sur leurs plaisirs cinq centimes par jour. C'est déjà cinquante-trois millions par an. Et qui pourrait dire dès aujourd'hui quel chiffre atteindront les dons volontaires.

Certes, je ne me berce pas de l'illusion qu'il soit possible de trouver par cette voie les trois milliards dont la France a besoin pour voir les Allemands disparaître du sol qu'ils ont bien voulu nous laisser.

Mais qui donc oserait nier que, si pareille œuvre eût été entreprise, nous n'eussions pas trouvé à emprunter, dans des conditions bien meilleures, les sommes énormes dont nous avons eu besoin.

Qui donc ne comprend pas qu'en face de celles plus écrasantes encore que nous devons nous procurer dans un avenir peu éloigné, chacun est assuré de retrouver, dans une diminution des charges qu'il devra supporter plus tard, une large compensation au sacrifice qu'il se sera imposé momentanément.

Croit-on que l'Assemblée nous donnerait le spectacle de tergiversations aussi déplorables en face d'une pareille manifestation du pays.

On m'objectera que les uns donneront beaucoup, que d'autres donneront peu, quelquefois même rien du tout.

C'est possible. Mais depuis quand la charité a-t-elle cédé le pas à l'égoïsme honteux.

Du reste, des comités s'organiseront par quartier dans les villes, par région dans les campagnes, pour solliciter les adhésions, les journaux de chaque département pourront publier les noms des donateurs de leur circonscription; ce sera même créer une noble émulation, l'émulation du sacrifice entre les départements.

Et si, malgré tout, il est des Français assez lâches pour résister à un tel entraînement; laissons-les à leurs misérables calculs et faisons notre devoir, trop heureux d'avoir pu apporter notre faible obole pour contribuer à régénérer notre malheureux pays.

Où! créons la ligue de la délivrance. Que, traversant les montagnes, elle aille dire à nos frères, à nos sœurs, dont nous avons été violemment séparés, que nos cœurs battent à l'unisson, que rien ne pourra les changer.

Qu'elle dise au monde, aussi, que si nous subissons, dans ce moment, l'expiation trop barbare, hélas! de guerres impies fomentées depuis des siècles entre deux nations, par l'ambition des souverains qui les ont gouvernées, nous conservons l'espoir que notre chère Alsace, que notre pauvre Lorraine nous seront rendues; non pas à la suite de nouvelles luttes qui ne feraient que perpétuer des haines criminelles, que préparer pour nos enfants de nouvelles ruines; mais par la force de l'instruction, qui ouvrant les yeux des peuples, leur fera enfin comprendre que la justice et l'équité peuvent les rendre

en réparant au grand air, car Jacob dit en montrant ma figure :
« Malaté ?
— Non, lui dis-je en colère !
Jacob, qui n'avait rien compris à ce que je lui avais répondu, se mit à marcher devant moi, roide comme un soldat prussien, et, fidèle à sa consigne, il me ramena par les très-jolis jardins qui entourent le château. Le plus grand et la vue des arbres et des fleurs me firent grand bien. La réflexion qui me vint que j'allais pouvoir garder Cocotte, déjà si aimée de mes petites cousines, me remit tout à fait dans mon assiette.

Restait le chagrin que j'allais faire à Loulou en lui écrivant l'accueil que m'avait fait sa tante.

Je décidai que j'adoucirais tout cela.

Mais la tante avait dit qu'elle écrirait. Il fallait donc prendre les devants et avertir Loulou pour lui épargner la surprise.

XIX.

Je rentrai dans ma chambre; ma tante était sortie pour aller faire prendre l'air à Mlle Mimi et à sa poupée. J'écrivis à Loulou d'abord, puis à mon oncle et à ma mère, — mon cœur se fonda dans ces correspondances. Je m'y étais absorbé si complètement que, pendant que j'écrivais les dernières lignes de ma lettre à ma mère, je ne m'aperçus pas que quelqu'un était entré dans ma chambre.

Ce fut comme le souffle d'une petite respiration un peu oppressée, que j'entendis vaguement, qui m'avertit. Je tournai la tête; Marie était debout derrière ma chaise, son panier encore à la main.

La bonne petite n'avait pas pris le temps de s'en débarrasser, dans sa hâte de voir si le

rendre heureux, tandis que les abus de la force les précipitent tôt ou tard dans des abîmes sans fin.

Agrez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération. G.

Notre honorable correspondant, en nous remettant cette lettre, nous prie de l'inscrire pour un premier versement de 1,000 francs, pour le cas où sa généreuse et patriotique idée trouverait l'écho.

Nous devons nous borner pour aujourd'hui à publier cette lettre, à la pensée de laquelle nous applaudissons de tout cœur. Nous nous réservons d'y revenir.

LA RÉUNION

des
COMMERCANTS ET INDUSTRIELS PARISIENS.

Le Temps rend compte de la manière suivante de la réunion de commerçants et d'industriels parisiens, que les chambres syndicales avaient convoqués au Grand-Hôtel avant hier, pour exprimer leur avis sur les projets financiers du gouvernement et sur la dénonciation du traité de commerce.

L'assistance était nombreuse et comptait 7 à 800 personnes. M. Flotard, député du Rhône à l'Assemblée nationale, occupait le fauteuil.

M. Peit a fait connaître le résultat de l'enquête faite par les chambres syndicales du commerce parisien sur les effets du traité de commerce avec l'Angleterre; vingt-cinq chambres de commerce se sont prononcées pour la liberté commerciale purement et simplement; dix-sept chambres ont demandé le maintien du traité de commerce, en faisant des vœux pour le développement des travaux publics et l'abaissement des tarifs des chemins de fer. Quatre chambres ont déclaré n'avoir pas d'intérêt dans la question et ont passé à l'ordre du jour; sept chambres seulement ont pris parti pour la dénonciation du traité.

Le vice-président de la chambre syndicale des nouveautés rend ensuite la parole; dans un discours très étendu et plein de faits, il loue le traité de commerce, l'industrie française en conçoit des inquiétudes dont elle fin promptement à revenir; maintenant que des efforts héroïques et couronnés de succès ont été faits, est-ce l'opportunité de retourner en arrière et d'abandonner le prix des sacrifices si laborieusement accomplis ?

M. Feray, membre de l'Assemblée nationale monte ensuite à la tribune, il débute par des compliments à l'adresse de M. Thiers, dont il n'hésite pas à dire, à combattre résolument les projets financiers. Le système de l'admission temporaire ne peut être pratiqué que quand la matière qui entre dans l'usine est soit fabriquée après une seule manipulation, comme le sucre sort de la raffinerie; l'industrie parisienne ne pourrait profiter de l'admission temporaire et serait perdue. L'orateur insiste sur les fraudes que provoquent les drawbacks et sur l'incapacité du douanier à distinguer la nature des tissus.

M. Wolowski succède à M. Feray. L'orateur défend la proposition qu'il avait faite à l'Assemblée nationale au sujet de l'impôt sur le revenu. Une notable partie de l'auditoire applaudit à l'ordre de l'impôt.

Le président met aux voix un ordre du jour « protestant énergiquement contre les droits sur les matières premières et acceptant toutes les charges sous toute autre forme que les douanes. » Cet ordre du jour est voté par l'unanimité de la réunion, moins deux voix.

Le texte de cette protestation nous est donné par l'Opinion nationale.

PROTESTATION.
Les membres des chambres syndicales présents protestent énergiquement contre le projet de gouvernement consistant à établir des droits d'importation sur les matières premières et à revenir sur le système des drawbacks.

Reconnaissant la nécessité de créer de nouvelles ressources à l'Etat, ils acceptent les charges qui leur seront imposées par l'Assemblée nationale sous toute autre forme que les droits de douane.

La réunion a, en outre, nommé une commission chargée de renseigner les députés, laquelle sera en permanence pendant toute la durée des débats législatifs. Cette commission est composée de MM. Larssonner, Le-grand, Murray, Carham, Havard et Ségur.

Nos lecteurs savent que notre chambre de commerce et nos chambres syndicales de Lyon n'ont pas attendu l'exemple de Paris pour protester déjà de toute leur énergie, et nous savons que nos délégués sont prêts à partir pour tenter un dernier effort.

« Vous pleurez, lui dis-je; pourquoi ?
— Parce que vous avez vu le chagrin, me dit-elle, je vois que vous avez pleuré sur votre papier; c'est peut-être que vous n'êtes pas content d'être chez nous, mon cousin ?
— Si, si, lui dis-je.

Elle me répondit :
« Vous pourriez me dire pourquoi vous êtes triste; je connais les chagrins, j'en ai eu un grand dans ma vie !
— Vraiment, lui dis-je, presque inquiet de l'air pénétré, don elle parlait.

« Oh, une fois, me dit-elle (et à ce souvenir ses grands yeux se remplirent encore de larmes), une fois notre chère maman a été si malade, qu'il fallait presque penser que Dieu voulait nous la reprendre.
— Mâ par je ne sais quel sentiment d'instinctif respect, je pris sa main et je la baisai; elle la retira tout étonnée et me tendit ses deux jones.

« Il faut que vous ayez du courage; il faut être bien sage, et pour cela, mon cousin, il faut aimer beaucoup le bon Dieu, c'est lui qui fortifie. »

(A suivre.)

FRULLETON DU JOURNAL DE LYON

DU 12 JANVIER 1872. (16)

LES

AMOURS D'UN NOTAIRE

PAR

P.-J. STAHL.

Le lendemain, à huit heures, j'entendis frapper doucement à ma porte.

« Est-ce que vous dormez encore, mon cousin ? » dit une voix que je reconnus pour celle de Marie.

Comme Marie savait très-bien le français, elle disait mon cousin; les autres, qui le savaient moins, et la bonne mère elle-même, disaient mon cousin. L'ou allemand se transformait en u dans leur bouche, quand ils tenaient à parler le français.

« Quelle heure est-il ? demandai-je.
— Déjà huit heures. Le bon café est prêt depuis longtemps; les petits ne veulent pas le prendre sans vous, et ils ont bien faim. »

Je me levai sans me faire objet. Autour de la grande table de la veille, je vis un régiment de tasses alignées; le lait et la cafétière fumaient au milieu, et à côté s'élevait sur un grand plat un nombre indéfini de tartines beurrées, avec autant de petits gâteaux.

UN GRAND MALHEUR

Quelques journaux ont dit que les organes de l'opinion légitimiste et de l'opinion bonapartiste avaient donné à entendre qu'ils avaient mieux le succès du candidat excessif que du candidat modéré, du communal que du républicain.

C'est une erreur grave. Ils ne l'ont pas donné à entendre. Voici ce qu'on lit dans une des correspondances Saint-Chéron, dont le vaticane est distribué régulièrement à tous les journaux de la secte :

« L'élection de M. Vautrain est un grand malheur... »

« J'ai donc raison de dire que l'élection de M. Vautrain est un grand malheur... »

On peut trouver que l'expression des regrets de M. de Saint-Chéron manque un peu de variété. On comprend bien, en lisant, que le parti auquel il appartient soit opposé à une bonne loi sur l'instruction publique, qui pourrait amener le goût de la littérature. « Ce serait un grand malheur ! »

Mais ce que nous ne comprenons plus, c'est que dans le même journal, on lise ceci ou à peu près : « On attribue à un député de la droite ce mot : Plus il y aura d'inquiétude et d'agitation, mieux cela vaudra. Nous mettons au défi de citer le nom de ce député »

Eh ! il n'en est pas besoin : puisque « c'est un grand malheur » que le candidat raisonnable soit nommé, c'est que plus il y aura d'inquiétude et d'agitation mieux cela vaudra.

Qu'il y ait des gens qui pensent ainsi, c'est un grand malheur sans doute ! C'est l'indice d'un parti dont la conscience se meurt. Mais pourquoi se défendre de penser ce qu'ils disent ?

COURRIER DE PARIS

Paris, 11 janvier.

Vous avez bien dû lire ce matin en lisant le Journal des Débats ; avec son agrément habituel, il se moque des bons confrères qui ont coupé dans le pont (vous m'avez passé le mot, n'est-ce pas ?) à propos du spirituel article de John Lemouine sur les élections.

John Lemouine avait dit qu'après les élections de province, c'était Paris qui ne voulait plus de l'Assemblée.

La-dessus les gens spirituels, d'autre part, crient à la polonodie ; Radical, Avenir national, République française, lancent la grosse cavalerie des articles de fond.

D'aise on voit tressaillir la pesante balaine. Jugez si l'on a ri, et aux dépens de qui !

De reste, la question de retour est toujours indécise, au moins dans les conversations de la droite. Ce qui n'est pas, c'est la résolution de M. Casimir Périer, de se retirer si l'on s'obstine à demeurer à Versailles. Il y a bien longtemps que je vous ai prévu une affaire de cabinet à ce propos ; vous voyez que je n'étais pas mal informé, puisque, à défaut de M. Thiers, c'est le ministre de l'intérieur qui pose ainsi son ultimatum.

On confirme également aujourd'hui la communication de peine de Maroteau que je vous ai annoncée il y a moins un mois.

Quant à la mort de madame de Ligne, fille de M. Casimir Périer, dont plusieurs journaux parlent ce matin, on vient de me garantir que la nouvelle n'est pas exacte.

Voici quelques renseignements de plus sur les élections. Une lettre d'Amiens m'apprend que la candidature de M. Dauphin a été portée au dernier moment et malgré le candidat. Celui-ci marquera avec M. Thiers, sans toutefois, avec les princes d'Orléans.

M. Gaudy, nommé dans le Doubs, a passé grâce à l'entêtement des légitimistes, qui ont voulu à toute force porter un des leurs, M. de Jouffroy, lequel a récolté un nombre de voix insignifiant, suffisant toutefois pour donner la majorité à M. Estignard.

Je n'étais pas trop fâché de la défaite de ce dernier, dont les tendances ne me satisfaisaient que très médiocrement ; mais ce qu'on me raconte de M. Gaudy ne me satisfait guère non plus.

Je m'abstiens de vous communiquer ce qu'on me raconte de cette personnalité assez mince, parce que les détails que j'en ai, quoique connus dans le pays, confinent à la vie privée. Mais quand donc les partis avancés trouveront-ils des gens d'une valeur et d'une considération réelle, ou, les ayant trouvés, s'en contenteront-ils !

En revanche, quelqu'un qui vient de rencontrer à la gare Saint-Lazare M. Challeme-Lacour, un des nouveaux députés de Marseille, m'assure qu'il va étonner bien du monde à l'Assemblée par sa modération. Amen !

La reconstruction des monuments incendiés est ici grandement à l'ordre du jour. Plusieurs membres du conseil municipal se sont rendus cet après-midi à l'Hôtel-de-Ville pour voir ce qu'on pourrait faire de ce qui en reste.

tain homme de cour à Louis XV. « Enrayez, » puis : « Détez. » Il n'a ni enrayé ni dété ; il parcourait encore son parc, plein de force et de gaieté, pendant l'été dernier ; puis il s'est plaint de douleurs très-vives à la tête, et le voilà, et son exemple ne corrigera personne.

S'il n'y a pas de leçon pour les mauvaises passions, il en est quelquefois pour les bonnes. Je veux donc, en terminant, vous citer un fait qui prouve ce que peut la presse et ce qu'elle pourrait si elle était bien employée.

Il y a une quinzaine, la Gazette des Tribunaux rapporte le fait d'un pauvre ouvrier, blessé pendant la guerre, aujourd'hui sans ressources et contraint, en attendant qu'il ait trouvé de l'ouvrage, à se constituer prisonnier dans un dépôt de mendicité.

Le Temps relève cette affaire, et y ajoute quelques mots pour appeler sur cette situation l'attention du gouvernement. Mais le gouvernement a trop de choses à faire. C'est le public qui a reproché de ne pas s'être occupé de lui faire appel. Que d'appels ne nécessiteraient pas toutes les misères de ce monde ?

Eh bien ! j'ai su que plus de dix personnes sont allées, sans en rien dire, à la recherche de cet ouvrier pour lui offrir des secours, et le journal que je viens de citer a même reçu d'un habitant de votre ville, qui ne signe que par des initiales, M. R., de L., une petite somme destinée au même objet.

Allons ! je vois avec plaisir que tout bon sentiment n'est pas éteint dans notre société, et que même la main gauche y sait souvent ignorer ce qu'a donné la droite.

M. Pagès-Dupont défend l'impôt sur les valeurs mobilières. Il ne le défend pas seulement, il le glorifie. Il paraît que c'est grâce à cet impôt que le marché des valeurs autrichiennes et italiennes a monté dans ces dernières années. Il y en a qui disent malgré ; M. Pagès-Dupont, lui, dit : grâce à... Quant à moi, je m'y perds.

M. Tolain ne me déconcerte pas moins que M. Pagès-Dupont avec ses aperçus nouveaux, très-ingénieux, d'ailleurs, et dans une certaine mesure, très-vrais, sur les variétés de « l'esprit d'association. » L'esprit d'association, en vue du travail et de la production, a les sympathies de M. Tolain. Quant à l'esprit d'association en vue de constituer un capital pour en tirer un intérêt, M. Tolain en fait assez bon marché ; l'obligataire et le souscripteur d'actions, le bourgeois qui se retire et fait valoir son capital, sont beaucoup moins à ménager que l'industriel, le fabricant dont la fortune est liée à celle de la patrie, qui partage ses risques et périls, etc.

Tout cela est fort juste, encore bien que cela fasse un effet quelque peu bizarre dans le discours d'un membre de l'Internationale. Mais après ? La conclusion ? Il ne suffit pas de renouer des idées, d'ouvrir sur les questions des vues plus ou moins originales, il faut apporter des solutions... A comparer ainsi le pour et le contre jusque dans l'infinitement petit, on court grand risque de n'aboutir jamais.

Pour sortir d'embarras et faire un choix, un criterium est nécessaire. L'impôt proposé est-il de nature à entraver l'industrie et le commerce ou à peser désastreusement sur le marché français ? Si oui, écartez-le, sans plus d'examen, il ne convient point actuellement à la France. Si l'on procédait, à la lumière de ce principe, à un premier travail d'élimination, la question se trouverait singulièrement dégagée et ce qui resterait à résoudre ne serait plus, — relativement du moins, — que d'une importance secondaire. Il serait temps alors d'examiner avec M. Thiers laquelle des deux paies le plus dignement sa dette au pays, de la bourgeoisie française ou de la bourgeoisie d'Angleterre.

La discussion générale sur les taxes des actions et obligations est terminée. Au lieu de passer, conformément à la procédure ordinaire, à l'examen et au vote des articles, la Chambre se décide à suivre la marche qui lui est conseillée de nouveau par M. Thiers : épouser d'abord la discussion générale de l'impôt sur les valeurs mobilières, puis du décade. On ne votera qu'après, la taxe des actions et obligations ayant été réservée comme en-cas.

L'examen des impôts est interrompu par le dépôt du rapport relatif au retour à Paris. Grand tumulte. On crie : « Lisez, lisez ! » Les cris semblent partir surtout du côté droit. M. Buisson, son rapport à la main, hésite et paraît consulter le président. Le bruit redouble. M. Grévy consulte l'Assemblée, qui se décide pour la lecture : la minorité contre est très-forte.

Le rapport de M. Buisson, lauréat des jeux floraux, est bien fait, et lui-même encore. Les raffinis lui trouvent un arrière-goût provincial. Dame ! messieurs les raffinis, il faut pourtant bien vous y faire, c'est la décentralisation de la langue française et du style académique qui commence.

De là, une solennité qui sent parfois son maître d'école. M. Buisson qualifie de « prétention » l'opinion des partisans de Paris-capitale. Il affirme que c'est « le doigt de Dieu » qui a conduit l'Assemblée à Versailles... gesta Dei per Francos. Il loue la « fermeté, l'esprit de suite dans les déterminations » dont a fait preuve jusqu'ici l'Assemblée et dont elle continuera de faire preuve en demeurant à Versailles. Il parle de paix inaliénable, de sécurité... Rien de Satory. Il qualifie d'illusions les espérances que le commerce de Paris fonde sur les conséquences du retour de l'Assemblée, d'opinion hypothétique le conseil désintéressé de l'étranger.

Quant aux objections tirées des difficultés dont se plaint l'administration, M. Buisson les trouve tardives, ce qui est vrai peut-être mais ne retranche rien à leur valeur. La théorie de Paris centre politique le laisse froid. Bon pour le temps jadis, quand la tribune, la presse parisienne et les salons parisiens associés dans un commerce journalier étaient en situation de mener la France. Aujourd'hui que nous avons le suffrage universel, la décentralisation, les chemins de fer, le télégraphe, les ballons, on peut gouverner de partout, et l'Assemblée peut dire, elle aussi :

Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis.

Le discours de M. Buisson se termine par l'éloge de l'héroïsme parisien durant le siège. « Vu de distance, » comme dit l'orateur c'est très beau. Paris, messieurs, a été grand, héroïque, sublime. Restons donc à Versailles.

Ce bonx prodigieux, épique, a eu les honneurs de la séance.

Reste à discuter maintenant sur les conclusions de la commission. Le débat a été ajourné, malgré M. Dahirel, qui voulait qu'on le fixât à lundi, jusqu'après la discussion des impôts. L'ajournement n'a point

passé sans encombre : il a fallu encore que M. Thiers donnât de sa personne et de sa parole. M. Thiers se dépense beaucoup, on pourrait même dire qu'il se prodigue. C'est jouer avec le miracle.

Entre le rapport de M. Buisson et l'incident de l'ajournement, la discussion sur l'impôt des valeurs mobilières a été vaillamment ouverte par MM. Tirard et Decazes.

Le discours de M. Tirard, peu écouté, — la Chambre était déjà à moitié vide, — est une excellente réfutation, serrée, rapide de tous les arguments par lesquels on défend l'impôt proposé, entre autres cet argument banal tiré de la perfection de nos produits, de leur bon goût, de leur incessante nouveauté, de cette élégance incomparable qui les met au-dessus du péril de toute concurrence, quelle que puisse être l'augmentation de leur prix.

Somme nous donc incurables ? Après le chauvinisme militaire qui nous a perdus, le chauvinisme industriel ! Le mot est de M. Tirard, et il restera.

Le discours de M. le duc Decazes, très-substantiel et d'une lecture très-profitable, mais d'une audition des plus pénibles, a été beaucoup plus écouté que celui de M. Tirard. Cherchez pourquoi. Il n'y a que M. Thiers qui ait fait du bruit, en interrompant M. Thiers n'aime pas la contradiction.

Une excellente critique du drawback dans le discours de M. Decazes. Le drawback ne facilite point seulement la fraude, il devient l'objet d'une partie du commerce. Se faire restituer le plus possible sur la plus petite partie de matière possible introduite. Voilà la spéculation.

Que répondront les économistes pleins de moralité qui se voient la face au seul mot de « déclaration » ? Ces « censeurs de l'impôt » ont-ils donc en réserve quelque indulgence spéciale pour le mensonge du drawback ?

H. A.

Le Journal officiel publie divers décrets : l'un sur les loyers à Paris, l'autre transportant au conseil d'administration près le ministre de la justice les attributions conservées de l'ancien conseil du sceau des titres ; un troisième nommant les maires et adjoints de différentes villes.

Le même journal, dans sa partie non officielle, dément le bruit que M. Thiers songe à vendre l'emplacement de son hôtel au conseil municipal de Paris.

C'est, dit-il, une de ces mille inventions mensongères que le Figaro accueille trop souvent et s'attache à propager sans égards pour les personnes et sans respect pour la vérité.

C'est bien décidément M. Deregnaucourt, candidat républicain, qui est élu le second dans le département du Nord, et ce sont les votes de l'armée qui ont déterminé sa victoire à 80 voix de majorité sur son concurrent, M. Bergerot, conservateur.

Le premier élu est M. Dupont, conservateur.

L'empereur du Brésil est parti hier soir pour Cherbourg. Son voyage sera de courte durée. Il va simplement visiter notre grand port militaire.

M. de Château-Renard, ancien ambassadeur de France à Stuttgart, est, dit-on, sur le point d'être appelé au poste de directeur des affaires étrangères.

D'après la Gazette de Cologne, le 6, les autorités françaises ont payé à Nancy, aux autorités allemandes, 1,507,500 fr. en or. Il a fallu douze heures pour compter la somme.

La légère inflammation de l'œil dont souffrait M. le président de la République a complètement cessé devant un traitement très-actif. Mais le travail à la lumière artificielle lui a été absolument interdit pour quelque temps.

Le chauffage de la salle des séances coûte, avec une température qui arrive quelquefois à 30 degrés, 12 fr. par jour.

Celui de toutes les pièces affectées aux séances de la Chambre : vestiaire, buvette, salles des bureaux, salle des Pas-Perdus, ne dépasse pas 50 fr. par jour.

Hier on doit avoir commencé l'audition des nombreux témoins.

L'affaire Place est venue avant-hier devant la cour d'appel de Paris. On sait que M. Place, consul de France à New-York, était accusé de dilapidation des deniers de l'Etat dans l'acquisition des armes de guerre. Acquitté sur ce chef par le tribunal correctionnel de Paris, il a été cité devant la cour sur l'appel à minima du gouvernement.

Après la lecture du rapport du conseiller Bertrand, où sont intercalées plusieurs pièces importantes, l'avocat de l'accusé, M. Rivote, dépose des conclusions tendantes à la production, par le ministre des affaires étrangères, des originaux des dépêches et pièces relatives à l'affaire, qui ont servi de base au rapport. Le cour décide qu'il sera passé outre aux débats et l'audience est renvoyée au lendemain.

Avant-hier est morte, dans sa boutique de la rue Saint-Honoré, la doyenne des charcutières de Paris, M^{me} Massé. Elle était âgée de cent quatre ans.

Elle était déjà charcutière sous la Terreur et se glorifiait d'avoir vendu un jour quatre livres de saucisson à Marat.

— Il les a mis lui-même dans sa poche, avait l'habitude de dire M^{me} Massé, et elle ajoutait invariablement d'une voix émue : — Quatre jours avait sa mort, monsieur... C'est mon saucisson qui lui a porté malheur.

Les funérailles de M^{me} Massé ont eu lieu hier matin.

Faut-il croire cette histoire de Paris Journal ?

A la réception de M. d'Arnim par M. Thiers, le diplomate prussien avait, à ce qu'il paraît, oublié son mouchoir. Au moment de prononcer son discours, il se sentit pris d'une effroyable envie d'éternuer.

Le comte fit un effort désespéré pour se retenir, et sa figure prit une expression d'angoisse des plus comiques. Enfin, n'y pouvant résister, il se laissa aller...

Cat fut un bruit strident ; mais comme on a l'habitude du monde à l'hôtel de la présidence, personne ne broncha.

Seulement on entendit une voix grave qui, partant d'un coin sombre de la pièce, prononça ces mots : — A vos souhaits, monsieur le comte ! C'était la voix de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Une discussion politique dans le sein d'une assemblée américaine vient encore de se dérouler en une scène sanglante.

La suite d'une discussion violente entre les deux factions politiques qui a eu lieu le 9 janvier dans la chambre de la Louisiane un des membres a été tué pendant qu'il faisait ses efforts pour empêcher l'arrestation d'un des siens par ses adversaires. Ordre a été donné de faire venir un nouveau régiment dans la ville.

La liquidation de la liste civile et la vente aux enchères qui en est la conséquence, amènent de curieuses découvertes.

On trouve parmi les objets du garde-meuble, un dais broché de soie et brodé d'or, visiblement tout neuf.

— Qu'est-ce que cela ? — Un dais que l'empereur Napoléon a commandé à son départ pour l'armée du Rhin. C'est sous ce dais qu'il voulait entendre le Te Deum à Notre-Dame, quand il reviendrait de Berlin.

On découvre que l'argenterie qui servait dans les grands dîners des Tuileries, était en Ruolz.

Régime de Ruolz !

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY

Séance du 10 Janvier 1872.

La séance est ouverte à 9 heures moins 20.

M. Pagès-Dupont demande que l'Assemblée passe au vote sur le projet de gouvernement relatif à l'impôt sur les valeurs mobilières. La discussion a duré assez longtemps. L'honorable représentant demande à répondre à ceux qui présentent cet impôt comme désavantageux. Il cite des faits qui prouvent le contraire.

Ainsi l'Italie a frappé, il y a quelques années, sa rente, qui était alors à 45 fr. d'un impôt de 70 centimes ; eh bien ! l'Italien est arrivé bientôt au taux de 50 fr. et aujourd'hui il a atteint celui de 80 fr. En 1868, l'Autriche a été dans l'obligation de frapper les fonds autrichiens d'un droit de 16 0/0 à cette époque. M. Magne adressa au gouvernement autrichien des réclamations ; il prétendit à la tribune que cet impôt produirait une perturbation considérable sur les marchés de l'Europe. C'est précisément le contraire qui a eu lieu, car par le moyen de cet impôt, les nouveaux impôts ont créé un excédent de recettes. Il s'agit, dit en terminant l'honorable représentant, d'arriver à reproduire cet excédent sans frapper l'agriculture, qui est déjà trop surchargée. (Applaudissements sur divers bancs.)

On a dit que l'esprit d'association serait attaqué par le nouvel impôt ; je crois que le souscripteur d'obligations et d'actions obéit à l'intérêt personnel et non à l'esprit d'association qui se met dans une société pour courir les mêmes risques que ses co-sociés.

L'action est cosmopolite, mais n'est pas patriotique ; je ne nie pas qu'il y ait dans la patriote française une tendance honorable, mais cette tendance, il ne faut pas la méconnaître, tend moins à favoriser le travail qu'à retirer de ce travail même un produit qui permette à la bourgeoisie de se retirer.

Tel n'est pas le but de la bourgeoisie anglaise qui, d'après M. Tolain, a beaucoup plus en vue de favoriser le travail. Aux yeux de l'habile représentant, le travail est prospère, on peut frapper le revenu ; mais si le travail est difficile, il faut le ménager, autrement on arriverait à frapper les sources même de la richesse.

M. le comte Benoist d'Azy, président de la commission du budget de 1871, ne veut pas revenir sur toute la discussion, il touchera seulement à ce qui regarde les valeurs mobilières. On suppose que les détenteurs sont des personnes riches. Si l'on avait sous les yeux le tableau de ces détenteurs, on verrait qu'il n'en est pas ainsi.

M. Benoist d'Azy s'élève contre l'idée que les grands capitalistes ne cherchent pas à faire travailler. Les Anglais éloignent les populations ouvrières jusqu'en Australie ; les capitalistes industriels regardent les ouvriers comme leurs enfants et agissent en conséquence.

L'honorable représentant termine, en son nom personnel, par demander qu'on repousse l'impôt sur les valeurs mobilières.

M. LE PRÉSIDENT. — Je consulte l'Assemblée sur l'ordre qu'elle veut suivre. Nous sommes arrivés à la fin de la discussion générale ; nous devrions passer à la discussion des articles ; mais M. le président de la République a demandé que la discussion générale s'étendît sur les matières premières et sur les 10 centimes d'augmentation sur les impôts existants. A l'Assemblée de décider quel est l'ordre qu'elle désire suivre.

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Il faut pouvoir comparer entre les divers systèmes, avant de vous prononcer ; c'est du moins l'opinion que j'ai soutenue. Ce qui me paraît le plus sage, c'est de continuer cette discussion générale et de l'étendre aux matières premières et aux décimes avant de passer à la discussion des articles. (Approbation.)

M. Guichard prononce quelques mots que nous ne pouvons saisir.

M. LE PRÉSIDENT. — L'Assemblée a entendu la proposition de M. le président de la République. Il est bien entendu que si l'Assemblée l'adopte, le tout est réservé. (Où ! où !) Y a-t-il des objections ? (Non ! non !)

A ce moment M. Buisson monte à la tribune, et au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de retour à Paris, lit le rapport dont nous avons parlé hier.

Après que l'ordre du jour appelle la discussion générale sur les matières premières.

M. Tirard rappelle que la commission a proposé de frapper les matières premières d'un droit de 3 0/0. Il regarde ce projet comme fustige parce qu'il porte un coup mortel au commerce. Il est indispensable que la France trouve à l'étranger des débouchés pour placer la surabondance de ses produits. Aux États-Unis, qu'on a cités comme exemple, c'est le contraire qui a lieu ; l'importation des produits étrangers y est nécessaire, c'est pour cela que les États-Unis ont pu élever des barrières à leurs frontières, afin de produire des recettes suffisantes pour arriver au paiement de la dette qu'ils avaient contractée.

L'honorable orateur pense que le rapporteur a été influencé par une de ces illusions qui s'emparent des personnes peu familiarisées avec le commerce d'exportation.

C'est une erreur de croire que le commerce d'exportation rapporte de beaux bénéfices ; ces bénéfices sont très-minimes et ils ont besoin de porter sur un chiffre d'affaires considérable. Il suffit d'une erreur dans les achats ou d'une hausse de l'escompte pour mettre les manufacturiers qui travaillent pour l'exportation, dans un véritable embarras. Eh bien comment faut-il pour lutter, quand il faut à payer un droit de 3 0/0 et qu'il faut obligés d'augmenter le prix de leurs produits. Je le sais bien, il y a une réponse banale qu'on fait, on parle de l'élasticité de nos produits, de leur beauté, de leur bonté ! Mais permettez-moi de dire, le chauvinisme militaire nous a coûté trop cher pour qu'il ne soit pas indispensable de rétablir la réalité et dire la vérité.

La France a d'excellents fabricants, ses produits manufacturés sont supérieurs à ceux des autres nations, mais nous avons des rivaux qui sont nos supérieurs par la façon de commercer. Aussi arrive-t-il que ce sont les Anglais, les Allemands qui exportent nos propres produits.

Il faut pour reprendre notre supériorité que nous apprenions à nos enfants ce qu'est le véritable commerce ; il faut que nous leur apprenions les langues étrangères.

L'orateur cite plusieurs exemples de concurrence étrangères : ainsi l'Allemagne, la Suisse pour les soies légères, les velours, nous font une concurrence contre laquelle nous ne pourrions plus bientôt lutter ; ainsi la Suisse lutte avec avantage contre Saint-Etienne. Est-ce le moment de frapper le commerce d'impôts que l'appellerait impru ent.

M. Tirard cite cet autre fait : depuis quelque temps l'Angleterre a monté à Londres de 30 à 35 p. 0/0. Une voix. — De 80 0/0.

M. Tirard. — Des achats considérables se sont faits à Londres. Eh bien ! ce fait répond à l'illusion que partageait ceux qui croient que, malgré un droit même de 20 0/0, la France conserverait sa clientèle de l'étranger.

M. Tirard trouve un défenseur de son opinion dans un honorable représentant de M. Laroche, dans un écrit de la chambre syndicale des soies qui établit que les droits projetés seraient absolument injustes, en ce sens qu'ils frapperaient à l'inverse de la valeur des produits.

L'honorable orateur montre à quelles difficultés on aurait affaire si l'on allait appliquer, pour appliquer les droits, la valeur de ces produits.

Ne me parlez pas d'admission temporaire, elle est inabordable au petit commerce. Le drawback est le seul expédient auquel vous puissiez avoir recours dans l'intérêt industriel de notre pays.

Dans les valeurs mobilières, comment apprécieriez-vous les 10 centimes de 50 à 300 0/0. Comment apprécieriez-vous l'entre de matières premières, des soies, des laines ? Si bien reconnu qu'à l'égard des soies la commission et son rapporteur, M. Casimir Périer, ont dit : tissez de soie. Ainsi en théorie, l'impôt de 10 centimes premières ne peut être possible que dans le drawback. Et le drawback est impossible qu'avec que. Ce système est impossible à cause de ses effets, à cause des hésitations insupportables qu'il fait supporter au commerce, et surtout au commerce étranger, qui doit être servi promptement si l'on veut le ménager effectivement.

Ensuite ce système est à la fois plein de dangers pour le fisc, et à la fois grand inconvénient pour le commerce. Qu'arrivera-t-il pour le fisc ? C'est que la fraude sera des plus faciles avec le drawback, et que l'on pourra arriver à faire rembourser à l'Etat que celles qui ont été sur la plus grande échelle tout par sa loyauté, à une tentative d'émigration telle qu'il lui faudra un véritable hérosisme pour résister. M. le duc Decazes entre dans les détails de diverses industries, et particulièrement de celles qui touchent aux soies, au coton, aux laines.

L'honorable duc de Cazès cite un rapport des délégués de la soierie de Lyon à M. le ministre des finances qui prouve que dans 450 millions de soieries il y a pour 300 millions de soie brute, la production indigène de la soie est de 50 millions ; la production qui est de 120 millions, si on en déduit la main-d'œuvre, est aussi de 80 millions.

L'orateur dit que la soierie riche ne paiera pas un centime de droits.

Les dérivés de la soie seront tués aussi, car ils ne pourront point profiter du drawback. On ira chercher la soie première à Bruxelles et à Genève. (Tres-bien ! très-bien !)

Par le droit de 20 0/0 sur le coton, continue l'orateur, vous portez préjudice aux petits consommateurs ; c'est un impôt onéreux, et qui ne produira pas une moyenne de plus de 25 millions.

Le drawback produit sur les laines le résultat suivant : La somme remboursée à la sortie a dépassé celle payée à l'entrée. Pour la laine comme pour la soie et le coton, la consommation intérieure n'augmente pas par l'application du drawback.

Enfin le produit des droits sur les textiles évalué par le ministre des finances à 60 millions ne s'élève pas à la moitié et ces droits sont plus en cause de vexations et de fraudes fréquentes.

M. le duc Decazes passe ensuite aux grains étrangers qui représentent une importation de 71 millions et c'est très-utile comme fret pour la marine marchande. L'impôt sur les matières premières agit contre notre marine en empêchant le fret de 11 francs par tonneau estimé 200 fr.

La commission a tenté faire œuvre de conciliation et comme toute personne qui se jette entre deux adversaires il est tout naturel qu'elle ait couru elle et le gouvernement et les adversaires du gouvernement.

Toutefois même contre le projet de la commission il serait préférable d'imposer d'une surtaxe les quatre contributions notamment les patentes et l'impôt mobilier, l'impôt foncier lui-même pouvait être augmenté dans une certaine mesure. (A demain ! à demain !)

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

M. DAHIREL demande que l'on mette à l'ordre du jour de lundi le rapport de M. Buisson sur le retour de l'Assemblée à Paris. Cette question est trop importante pour rester en suspens. Il y a une importance égale entre le premier ordre et le second. C'est cette question irrésolue.

Voix diverses. — Après le vote sur les impôts, M. Casimir Périer reconnaît l'importance de la question du retour à Paris, mais il ne faut pas oublier l'intérêt plus considérable encore qui s'attache, pour le trésor, au vote des impôts.

M. DAHIREL demande que l'on mette à l'ordre du jour de lundi le rapport de M. Buisson sur le retour de l'Assemblée à Paris. Cette question est trop importante pour rester en suspens. Il y a une importance égale entre le premier ordre et le second. C'est cette question irrésolue.

Voix diverses. — Après le vote sur les impôts, M. Casimir Périer reconnaît l'importance de la question du retour à Paris, mais il ne faut pas oublier l'intérêt plus considérable encore qui s'attache, pour le trésor, au vote des impôts.

M. DAHIREL demande que l'on mette à l'ordre du jour de lundi le rapport de M. Buisson sur le retour de l'Assemblée à Paris. Cette question est trop importante pour rester en suspens. Il y a une importance égale entre le premier ordre et le second. C'est cette question irrésolue.

Voix diverses. — Après le vote sur les impôts, M. Casimir Périer reconnaît l'importance de la question du retour à Paris, mais il ne faut pas oublier l'intérêt plus considérable encore qui s'attache, pour le trésor, au vote des impôts.

LA COMPAGNIE DU CANAL DE SUZ

Les actionnaires de cette société et les porteurs de délégations du pacha d'Egypte se lassent de ne jamais voir arriver de dividendes. Les Lyonnais ont les uns ni pour les autres. Les Lyonnais intéressés à cette grande entreprise, qui n'a pas donné, jusqu'à présent, sous le rapport financier, des résultats aussi brillants qu'au point de vue scientifique, ont rédigé une pétition déposée depuis quelques jours au palais du commerce et qui se couvre de signatures.

Cette requête, adressée à M. de Lesseps, a pour but de demander au directeur de la compagnie de surélever la tarification des navires admis à transiter par le canal, de manière à pouvoir enfin rémunérer convenablement les actionnaires.

Sans doute, M. de Lesseps ne demanderait pas mieux que de voir sa création rapporter immédiatement tous les bénéfices qu'il s'en était promis; mais le problème n'est pas si facile à résoudre, car si des taxes modérées de 10 fr. par tonne n'ont pas encore réussi à faire affluer, depuis deux ans, la dixième partie de la navigation maritime qu'on avait espéré y attirer, il est à craindre qu'une augmentation des droits de passage ne ralentisse encore plus ce mouvement commercial.

C'est probablement cette difficulté qui a engagé, dit-on, l'honorable directeur du canal de Suez à émettre certaines propositions d'achat, dont on a parlé ces jours-ci dans les journaux financiers.

Un journal de Marseille, voyant le commerce anglais désertir la voie de cette ville et lui préférer celle de Brindisi, pour mieux profiter du percement de l'isthme de Suez, à notre détriment, fait de pénibles réflexions sur les illusions dont les Marseillais, comme les Lyonnais, s'étaient longtemps bercés à ce sujet.

« Ce canal interocéanique, dit-il, semblait devoir faire la fortune de la France en général et de la ville de Marseille en particulier; mais les lecteurs régulièrement au courant du mouvement maritime de ce port, nous fournissent chaque jour la preuve du contraire. Ainsi, dans son dernier numéro, ce journal enregistrait le passage, du 13 au 20 décembre, de vingt-trois navires, jaugeant ensemble environ trente-neuf mille cent cinquante tonneaux, qui se décomposent ainsi: dix-huit anglais, deux prussiens, un danois et deux français, dont l'un est destiné de l'Angleterre. Ces chiffres se passent de commentaires. »

Où, c'est la vérité, les Anglais, maîtres du commerce des Indes, bénéficient presque seuls de la route abrégée que nous avons ouverte à leurs transports maritimes. De leur côté, les Italiens font de leur mieux pour retourner contre nous, et à leur profit, le percement des Alpes et celui de l'isthme égyptien. C'est leur droit, et nous aurions d'autant plus mauvaise grâce à leur reprocher l'usage qu'ils en font, que nous avons sous la main la meilleure de toutes les armes pour combattre victorieusement leur rivalité commerciale.

C'est le Rhône qui nous permet de transporter toutes marchandises entre la Méditerranée et le centre du continent européen à moitié prix des tarifs les plus bas des chemins de fer ou de la navigation par le détroit de Gibraltar. Avec ce puissant auxiliaire, nous pouvons défier toute concurrence et attirer aisément à Marseille ou à Saint-Louis la majeure partie du trafic de l'Orient. Mais si nous ne savons pas nous en servir, mieux que nous ne le faisons en ce moment, tant pis pour nous! Ne nous en prenons de notre malheur qu'à notre propre incurie.

Que les actionnaires lyonnais et marseillais du canal de Suez, au lieu de demander inutilement à M. de Lesseps une augmentation des droits de passage, réclament donc du gouvernement une prompte amélioration de la navigation du Rhône affranchie de toute taxe. Ce sera le meilleur moyen de compléter et de faire fructifier leur glorieuse création.

AVIS

Celui de nos abonnés, venus en nos bureaux dans l'après-midi du 10 janvier courant, qui a perdu une valeur, est prié de vouloir bien la réclamer, en fournissant les indications nécessaires.

CHRONIQUE

Nous lisons dans le Courrier de Lyon: La souscription aux actions de la société de l'École de Commerce, société qui se forme sous le patronage de la chambre de commerce, a été close il y a quelques jours. Depuis longtemps la ville de Lyon applaudissait de ses vœux la fondation de cette école; le besoin s'en faisait sentir d'autant plus vivement que la perte de notre malheureuse école nous séparait de l'école de Moulins, dans laquelle plusieurs de nos jeunes Lyonnais allaient faire leur éducation commerciale.

Le capital de la société avait été fixé à un million; la chambre de commerce, montrant tout l'intérêt qu'elle portait à cette création, avait souscrit 200 actions, soit cent mille francs. Environ 200 autres actions avaient été souscrites, en leurs noms personnels, par les différents membres de la chambre. Dans le cas où, par suite de la crise terrible que nous venons de traverser, le chiffre d'un million n'aurait pu être atteint, il avait été décidé que l'on constituerait la société dès que les souscriptions seraient arrivées à la somme de cinq cent mille fr.

513 souscriptions de Lyon et des villes voisines ont répondu avec le plus grand empressement à l'appel de la chambre de commerce, et ont complété le nombre de 2,200 actions, soit un million 100 mille francs.

Ce chiffre aurait été certainement dépassé, si la souscription n'avait pas été close.

Les souscriptions se décomposent ainsi: 161 souscripteurs à 1 action, 20 — à 2 —, 44 — à 3 —, 131 — à 5 et au-dessus.

Nous apprenons que la Chambre de commerce ne veut admettre aux assemblées générales que les souscripteurs d'au moins trois actions. On éliminerait donc 313 souscripteurs, propriétaires de 455 actions. En faisant abstraction de la Chambre de commerce, 855 actions représentant presque le tiers de la souscription totale, ne participeraient pas à la gestion de la société, qui serait alors confiée à 195 souscripteurs, propriétaires d'environ 1,500 actions.

Nous ne pensons pas que cette décision soit définitive, en la maintenant, la Chambre de commerce ne récompenserait pas l'élan avec lequel on s'est rendu à son appel, et méconnaîtrait des droits d'ailleurs incontestés.

Au reste, le Courrier de Lyon ne nous parle que des intentions de la Chambre de commerce. En tout état de cause et en raison de l'initiative qu'a prise la Chambre de commerce dans cette question, et du concours matériel qu'elle apporte, son opinion doit être accueillie avec la plus grande déférence; mais ce n'est qu'une opinion, opinion majeure il est vrai, au dessus de laquelle peut se placer encore celle de la majorité des actionnaires de la Société, qui devra décider en dernier ressort.

Nous espérons bien que cette opinion se fera jour dans le sens libéral indiqué par le Courrier de Lyon, et nous espérons aussi que les fondateurs de l'École de commerce n'oublieront pas que leur généreuse et utile entreprise ne peut réussir qu'en y intéressant le plus grand nombre de personnes possible, dans toutes les opinions.

Le préfet du département du Rhône, donne avis que le vendredi 2 février 1872, à 2 heures du soir, il sera procédé, en l'une des salles de l'hôtel-de-Ville de Lyon, dans les formes voulues par l'ordonnance royale du 10 mai 1829, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour l'entretien des ouvrages intéressant: 1. la navigation du Rhône et la défense des rives, pendant les années 1872, 1873 et 1874, dans les départements du Rhône, de l'Isère, de la Loire; 2. la navigation de la Saône dans la traversée de Lyon.

Une affiche donne les conditions de cette adjudication.

Un arrêté préfectoral du 3 janvier 1872 convoque pour le 3 février prochain les conseils municipaux du Rhône pour tenir leur première séance ordinaire.

D'une circulaire en date également du 3 janvier, il résulte que le séjour de Lyon et de l'agglomération lyonnaise, Villeurbanne, Vénissieux, Bron reste interdit aux condamnés libérés soumis à la surveillance de la haute justice, même après l'abrogation du décret de 1851, qui autorisait le gouvernement à fixer leur lieu de résidence.

On lit dans le XIXe Siècle: Le maire actuel de Lyon, M. Hénon, ne quitte pas Versailles et ne le quittera pas avant le vote de l'Assemblée autorisant la ville de Lyon à contracter un emprunt de huit millions de francs. Il est probable que cette loi sera présentée du 25 au 30 janvier prochain.

Dans sa séance du 6 janvier, la société de pharmacie de Lyon a décerné à la suite d'un excellent concours un premier prix des sciences à M. P. Cazeneuve, élève en pharmacie à Lyon, un deuxième prix à M. Morel, élève en pharmacie à Lyon, et elle a voté des encouragements à MM. V. Treille, élève en pharmacie à Lyon et Chapelle, élève en pharmacie à Châtillon-les-Dombes.

La question mise au nouveau concours est celle-ci: 1. Des manipulations pharmaceutiques en général. 2. Des antimitoniques en général.

La société invite incessamment tous les élèves à prendre part à ce concours, et elle prie MM. les pharmaciens de vouloir bien seconder les efforts qu'elle fait dans un intérêt général.

Les demandes pour le prix de stage et les mémoires scientifiques devront être adressées franco avant le 1er novembre 1872 terme de rigueur, à M. Maury, président de la société à Vaise, ou à M. Vidal, secrétaire général à Ecully.

Dans la même séance ont été nommés membres de la commission de répression des abus, MM. Abonnel, Borivent, Patel, Richard et Simon, président.

Nous avons sous les yeux le texte du rapport adressé à l'Assemblée nationale par la commission chargée de procéder à une enquête sur le régime général des chemins de fer. Nous en extrairons, à un point de vue général dans les Nouvelles du jour. Ce rapport contient quelques indications de détail utiles à signaler. Ainsi, la commission a proposé de faire mettre, par le ministre de la guerre, à la disposition des compagnies de chemins de fer des chevaux, voitures et soldats, principalement du génie, de l'artillerie et du train, pour aider à la manutention et au camionnage des marchandises.

Un tableau, joint au rapport, donne un état du matériel des différentes lignes le 31 octobre 1871. La ligne Paris-Lyon figure sur ce tableau pour les chiffres suivants: Longueur exploitée: 4,336 kilom. Wagons en service: 44,554 wagons. Nombre de wagons à marchandises par kilom.: 10.28.

Nombre de wagons à marchandises par millions de tonnes à 1 kilom., tonnage de 1869: 19.52 wagons.

Nombre de wagons à marchandises en cours d'exécution: 4,261 wagons. Epoque fixée pour les livraisons: 728 wagons en novembre 1871; 1,153 en décembre; 835 en janvier 1872; 875 en février; 250 en mars; 200 en avril; 100 en juin; 100 en août.

Le gouvernement italien est en instance auprès du gouvernement français pour obtenir l'établissement d'un train direct entre Paris et Turin.

Jusqu'à présent ses démarches se sont brisées devant la force d'inertie de la Cie de Paris-Lyon-Méditerranée, de telle sorte que l'ouverture du Mont-Cenis n'a pas modifié sensiblement la durée du trajet entre Paris et Turin.

La guerre de 1870 nous a malheureusement prouvé que le transit anglais peut à la rigueur s'effectuer par la Belgique et l'Allemagne, il serait déplorable que des compagnies de chemin de fer, dans un but d'intérêt personnel, fissent ce que qui n'a été qu'une exception devint une habitude.

Nous appellerons donc toute l'attention du gouvernement sur l'importance considérable que pourrait avoir pour notre commerce et notre transit la continuation d'un état de choses aussi mal entendu. (Moniteur.)

Hier, au Grand-Théâtre, on donnait les Huguenots. Il y a quelque temps, cet opéra faisait toujours salle comble. Aujourd'hui on est un peu revenu de cet empressement. Les Huguenots ne sont pas très-faciles à bien exécuter, et il faut soigner tant de choses pour arriver à un succès qu'un directeur y renonce parfois.

Dans la représentation d'hier, M. Chelli a obtenu une bonne part d'applaudissements. M. Falchieri a tenu son rôle avec cette correction qu'il met à tout ce qu'il fait.

Mais ce qui paraît l'exécution d'un opéra, ce n'est pas seulement la beauté du chant, c'est encore le fini, le fondeu du chœur. Or, nous nous le demandons avec stupeur, qui est chargé de faire l'éducation de nos choristes de tout sexe? Qui leur apprend à se tenir en scène? Nous croyons pouvoir affirmer que les orphéonistes de Fougères-Oies seraient plus dramatiques s'ils montaient sur les planches. Nous espérons que la direction fera quelques sacrifices pour nous faire entendre sans sourire les chœurs véritablement entraînants de Roland à Roncevaux.

Le Trône d'Écosse, opéra bouffe, en 3 actes et 4 tableaux, musique d'Hervé, passera irrévocablement, demain samedi 13 courant, au Grand-Théâtre.

On nous assure que la direction a demandé au fournisseur des théâtres parisiens tout le matériel d'équipement et d'armement de ses horse-guards. Il y a en effet des horse-guards féminins, dans la pièce commandée par un de nos jeunes artistes.

Les autres costumes sont copiés sur ceux de Paris; l'orchestre et les chœurs seront au grand complet; nous aurons pour la fin un ballet de ristenan.

C'est Mlle Blanche Coindé qui remplira le rôle de la reine d'Écosse, Mlle Helena Poncer celui de Jane, Mlle Maurel celui de Robert 20, Mlle Cottin celui du colonel Julia, etc., etc.

M. Quinet remplira le rôle de Robert Mouton, créé à Paris, par Dupuis, M. Lucco celui de Mac Razer, et Paul Didier celui du duc de Buckingham.

Le Gymnase vient de reprendre les Faux Bonshommes qu'un journal attribuait, il y a trois jours, et dans son compte-rendu théâtral, s'il vous plaît, à M. Victorien Sardou. Les Faux Bonshommes sont de M. Théodore Barrière et un peu d'Ernest Capendu. Jouée en 1856 au Vaudeville, cette pièce fut reprise par le Gymnase dramatique en 1860, et obtint autant de succès que la première fois.

La première représentation donnée mardi au Gymnase avait attiré beaucoup de monde, celle d'hier a fait salle comble. La pièce n'est pourtant pas écrite pour un petit salon, et surtout, pour aussi peu d'acteurs. M. Maurel est obligé d'élever certains de ses sujets à des hauteurs où la nécessité les porte sans les soutenir.

On parle de faire peser sur le luxe inutile des photographies une partie des frais de notre rançon de guerre, en imposant à chaque épreuve la taxe d'un timbre de 10 centimes, que les artistes seraient tenus d'appliquer eux-mêmes à leurs produits avant de les vendre. On exempterait de cette contribution de guerre les œuvres utiles d'art et de science; les portraits, les objets de simple curiosité ou d'agrément seraient seuls passibles de l'impôt, et tel est le développement prodigieux donné depuis quelques années à cette industrie que l'on pourrait en tirer à coup sûr une dizaine de millions.

Ces jours-ci une pauvre femme de Châtillon-d'Azergues, sortie depuis une semaine seulement de l'hospice de l'Antiquaille, où elle avait été à demi-guérie d'un accès d'aliénation mentale, a été saisie par une nouvelle crise de folie qui l'a poussée au suicide; on l'a trouvée pendue dans son domicile.

Les citoyens de la république Argentine et ceux de la république du Venezuela résidant à Lyon et dans le département du Rhône, sont prévenus qu'ils doivent se présenter immédiatement aux bureaux du consulat desdites républiques, qual des Brotteaux, 1 (qual Castellane), pour se faire inscrire sur les registres de recensement.

Un homme qui passait au coin de la place de la Charité, a été renversé hier par une charrette; il a été grièvement blessé et transporté à l'hôpital. Le conducteur s'est empressé de déguerpir.

Un garde mobile de l'Isère vient de publier le Journal de Marche du 27 mobile. Ce petit volume de M. Jean Renaud retracé avec beaucoup de vérité et de patriotisme une période de la dernière campagne.

Puisque nous en sommes aux publications, nous pouvons ajouter que le baron de Raverat, écrivain bien connu par ses travaux archéologiques et locaux, va publier un livre sur la Savoie et la Haute-Savoie. M. le baron de Raverat décrit avec un talent très-apprécié, et ses livres sont dans toutes les bibliothèques.

Les artistes qui s'étaient séparés de M. Luigni, ne seront pas poursuivis. L'avoué chargé du procès a reçu ordre de ne pas donner suite.

On lit dans le Journal de Genève que le pays du Bas-Unterwald est menacé d'une grève de médecins. On fera bien, pour se venger, de faire un grève de malades.

Nous empruntons au Stéphanois les appréciations que voici, et qui sont des plus favorables à la situation des principales industries de Saint-Etienne, notre voisine d'ouest-monts.

« L'année s'achève pour Saint-Etienne au milieu d'une prospérité industrielle et commerciale rare, même dans les périodes politiques les plus calmes.

« Les affaires en rubannerie et velours, qui avaient pris un essor considérable après la conclusion de la paix et l'écrasement de la Commune de Paris, ne se sont que très-peu ralenties. La main d'œuvre manque toujours, et l'insuffisance des métiers oblige nos négociants à refuser des commandes importantes. Le prix des salaires se maintient à un taux élevé et largement rémunérateur.

« La situation de la métallurgie continue d'être excellente. Les traités passés, soit avec l'intérieur, soit avec l'étranger, assurent pour longtemps du travail à toutes nos usines. Les grandes compagnies de chemins

Tels sont quelques-uns des arguments que l'on fait valoir contre la pensée de mettre au concours la construction du théâtre. Il est probable qu'ils seront discutés dans l'avis formulé par la société d'architecture.

Il est question d'organiser des régiments de sapeurs-pompiers dans toute la France. Cette organisation serait purement militaire et pourrait rendre de grands services. Les villes importantes auraient plusieurs compagnies, et les plus petites une trentaine de sapeurs-pompiers sous le commandement d'un officier. On recruterait ces chasseurs de l'incendie parmi les hommes les plus lestes et les plus adroits. En un mot le régiment de la ville de Paris servirait de modèle.

La Suisse à l'Exposition universelle de Lyon.

On lit dans la Suisse radicale de Genève: Le département des finances et du commerce, désirant se rendre compte de l'importance probable de la participation de Genève à l'Exposition universelle et artistique de Lyon, prie les personnes qui sont dans l'intention d'y prendre part, de vouloir bien s'inscrire d'ici au 15 janvier prochain, au département des finances et du commerce, hôtel de ville, 6.

« Le conseiller d'Etat, chargé du département des finances et du commerce, Michel CHAUVET. »

Nous ne saurions que féliciter notre administration cantonale de son initiative dans cette circonstance, en raison du haut intérêt que l'industrie et le commerce de Genève d'être convenablement représentés à l'exposition internationale industrielle et artistique qui doit avoir lieu à Lyon.

Nous la félicitons aussi d'avoir saisi cette occasion de resserrer les bonnes relations et les liens d'amitié qui nous unissent de temps immémorial à nos excellents voisins de la cité du Rhône, lesquels ont fait un accueil si cordial à nos carabiniers lors de la fête de Mâcon et viennent de témoigner si généreusement leurs sympathies à la Suisse en venant au secours des inondés du Rhenthal.

Nous apprenons que le directeur de l'Exposition avait envoyé au président de la Confédération une lettre charmante conviant la Suisse entière à participer à cette solennité internationale. L'autorité fédérale a immédiatement transmis aux cantons cette invitation à la suite de laquelle notre conseil d'Etat a résolu immédiatement, en faisant l'appel ci-dessus, de nommer une commission cantonale pour s'occuper de cet important objet. Cette commission est ainsi composée:

- MM. Chauvet, président du département des finances. E. Cambessedes, conseiller d'Etat. J. Demole, avocat. Martin-Franet, président de la chambre du commerce. Weibel, constructeur. Bleuler, coutelier. Rossel, Jacques, fabricant d'horlogerie. Weiss, Philippe, fabricant d'horlogerie. Guédim-Chantre, fabricant de bijouterie. Morhardt, Emile, marchand d'outils d'horlogerie. Golay, Emile, graveur. Chenev, François, graveur. Brémont-Langdon, fabricant de pièces à musique. Raichlen, négociant. Balland, fabricant d'aiguilles. Certifié conforme: Le Chancelier, Moïse FIGUET.

On parle de faire peser sur le luxe inutile des photographies une partie des frais de notre rançon de guerre, en imposant à chaque épreuve la taxe d'un timbre de 10 centimes, que les artistes seraient tenus d'appliquer eux-mêmes à leurs produits avant de les vendre. On exempterait de cette contribution de guerre les œuvres utiles d'art et de science; les portraits, les objets de simple curiosité ou d'agrément seraient seuls passibles de l'impôt, et tel est le développement prodigieux donné depuis quelques années à cette industrie que l'on pourrait en tirer à coup sûr une dizaine de millions.

Ces jours-ci une pauvre femme de Châtillon-d'Azergues, sortie depuis une semaine seulement de l'hospice de l'Antiquaille, où elle avait été à demi-guérie d'un accès d'aliénation mentale, a été saisie par une nouvelle crise de folie qui l'a poussée au suicide; on l'a trouvée pendue dans son domicile.

Les citoyens de la république Argentine et ceux de la république du Venezuela résidant à Lyon et dans le département du Rhône, sont prévenus qu'ils doivent se présenter immédiatement aux bureaux du consulat desdites républiques, qual des Brotteaux, 1 (qual Castellane), pour se faire inscrire sur les registres de recensement.

Un homme qui passait au coin de la place de la Charité, a été renversé hier par une charrette; il a été grièvement blessé et transporté à l'hôpital. Le conducteur s'est empressé de déguerpir.

Un garde mobile de l'Isère vient de publier le Journal de Marche du 27 mobile. Ce petit volume de M. Jean Renaud retracé avec beaucoup de vérité et de patriotisme une période de la dernière campagne.

Puisque nous en sommes aux publications, nous pouvons ajouter que le baron de Raverat, écrivain bien connu par ses travaux archéologiques et locaux, va publier un livre sur la Savoie et la Haute-Savoie. M. le baron de Raverat décrit avec un talent très-apprécié, et ses livres sont dans toutes les bibliothèques.

Les artistes qui s'étaient séparés de M. Luigni, ne seront pas poursuivis. L'avoué chargé du procès a reçu ordre de ne pas donner suite.

On lit dans le Journal de Genève que le pays du Bas-Unterwald est menacé d'une grève de médecins. On fera bien, pour se venger, de faire un grève de malades.

Nous empruntons au Stéphanois les appréciations que voici, et qui sont des plus favorables à la situation des principales industries de Saint-Etienne, notre voisine d'ouest-monts.

« L'année s'achève pour Saint-Etienne au milieu d'une prospérité industrielle et commerciale rare, même dans les périodes politiques les plus calmes.

« Les affaires en rubannerie et velours, qui avaient pris un essor considérable après la conclusion de la paix et l'écrasement de la Commune de Paris, ne se sont que très-peu ralenties. La main d'œuvre manque toujours, et l'insuffisance des métiers oblige nos négociants à refuser des commandes importantes. Le prix des salaires se maintient à un taux élevé et largement rémunérateur.

« La situation de la métallurgie continue d'être excellente. Les traités passés, soit avec l'intérieur, soit avec l'étranger, assurent pour longtemps du travail à toutes nos usines. Les grandes compagnies de chemins

de fer, qui ont des besoins énormes à satisfaire, pressent l'exécution de leurs ordres anciens et se hâtent de les renouveler à mesure qu'ils se réalisent.

L'exploitation minière est en pleine activité. Malheureusement l'insuffisance des transports paralyse cette grande industrie locale. Il est à désirer que le nombre des wagons mis à la disposition de notre bassin houiller puisse bientôt être doublé, sinon l'embaras pour certains hauts fourneaux du dehors deviendrait tout à fait inquiétant. »

CHRONIQUE MILITAIRE

Nous donnerons désormais régulièrement et à jour fixe, toutes les nouvelles militaires intéressant spécialement Lyon ou les départements environnants, telles que changements de garnison, mutations, promotions, etc., comme point de départ, d'après le Moniteur de l'Armée du 1er janvier, la liste des corps de troupes ayant leur emplacement principal dans la 8e division militaire ou dans le département de l'Isère (22e division militaire). Notre numéro du jeudi 4 janvier contenait déjà une liste de mutations et promotions.

INFANTERIE.

- 7e régiment cantonné à Lyon. Dépôt à St-Brieuc. 9e à Lyon. Dépôt à Agen. 11e à Lyon. Dépôt à Aube. 20e à Chalon-sur-Saône. Dépôt ibid. 25e à Lyon. Dépôt à Digne. 38e à Lyon. Dépôt à Briançon. 52e à Grenoble. Dépôt ibid. 82e à Lyon. Dépôt à Vannes. 92e à Lyon. Dépôt à Aurillac. 93e à Saint-Etienne. Dépôt ibid. 98e à Lyon. Dépôt à Romans. 5e, 19e et 21e régiments provisoires à Lyon.

Dépôts du 39e de ligne à Monbrison et du 45e à Bourg.

- 11e bataillon de chasseurs à Lyon, dépôt à Grenoble. 14e à Grenoble, dépôt à Grenoble. 16e à Lyon, dépôt à Mont-Dauphin. 29e à Lyon, dépôt à Avignon.

CAVALERIE

- 6e régiment de dragons à Lyon, dépôt à Vienne. 11e à Lyon, dépôt à Vienne. 5e régiment de chasseurs à Lyon, dépôt à Mâcon. 8e à Lyon, dépôt à Mâcon.

Tous ces corps d'infanterie et de cavalerie appartiennent à l'Armée de Lyon (6e corps), excepté le 52e régiment d'infanterie et le 14e bataillon de chasseurs à pied, cantonnés à Grenoble.

ARTILLERIE.

- 2e régiment à Grenoble, dépôt ibid. 6e à Grenoble, dépôt ibid. 19e, à Valence, dépôt ibid. 4e compagnie d'ouvriers d'artillerie à Lyon. 5e compagnie de canonniers-artificiers à St-Chamond.

TROUPES D'ADMINISTRATION.

- 7e et 8e section d'ouvriers militaires d'administration. 6e section d'infirmiers militaires à Lyon.

L'Armée de Paris comprend: Cinquante-deux régiments d'infanterie: les 26e — 31e — 35e — 36e — 37e — 39e — 41e — 42e — 45e — 46e — 48e — 51e — 54e — 55e — 58e — 61e — 65e — 67e — 69e — 69e — 70e — 71e — 72e — 74e — 75e — 76e — 79e — 82e — 85e — 87e — 89e — 90e — 91e — 94e — 96e — 100e — 110e — 113e — 114e — 119e — 135 de ligne; 1er — 2e — 3e — 4e — 6e — 13e — 14e — 15e — 16e — 17e — 18e régiments provisoires; Dix bataillons de chasseurs à pied: 2e — 4e — 9e — 10e — 12e — 17e — 18e — 19e — 22e — 26e et 30e;

Seize régiments de cavalerie: 3e — 4e — 6e et 8e cuirassiers, — 4e — 7e — 8e et 9e dragons; — 6e — 7e — 9e — 11e et 12e chasseurs; — 2e — 4e et 5e hussards; Quatre régiments d'artillerie: 11e — 12e — 13e et 22e;

Un régiment du génie: le 1er. Gendarmerie, légion de gendarmerie mobile, 1re et 2e légion de la garde de Paris.

L'Armée d'Afrique comprend: Vingt régiments d'infanterie: les 50e — 53e — 63e — 78e — 80e — 81e de ligne; — 7e — 8e — 9e — 10e — 11e et 12e régiments provisoires; — 1er — 2e — 3e — 4e de zouaves; — 1er — 2e et 3e tirailleurs algériens, régiment étranger; Quatre bataillons de chasseurs à pied: les 21e — 23e — 27e et 28e;

Neuf régiments de cavalerie: 1er chasseurs; — 1er hussards; — 1er — 2e — 3e et 4e chasseurs d'Afrique; — 1er — 2e et 3e spahis; Un régiment d'artillerie: le 3e.

PROMOTIONS ET MUTATIONS CONCERNANT LES TROUPES DE LA 8e DIVISION ET DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE.

Par décision ministérielle du 18 décembre 1871: M. Finck, lieutenant au 13e bataillon de chasseurs à pied, remis sous-lieutenant, passe au 29e de ces bataillons par permutation avec M. Julien, remis sous-lieutenant.

Par décision du 25 novembre dernier de la commission nommée en exécution de la loi du 8 août 1871, les capitaines d'infanterie, élèves à l'École spéciale militaire, dont les noms suivent, ont été remis sous-lieutenants, pour prendre rang aux dates indiquées ci-après, savoir: M. Feuchères, du 41e bataillon de chasseurs à pied (rang du 1er septembre 1871).

M. Thomas de la Pintière, du 11e bataillon de chasseurs à pied (rang du 2 décembre 1870, jour où il a été blessé).

M. Desmés de Chavigny de Planchoury, du 83e de ligne (rang du 1er septembre 1871).

M. le Loarer, du 86e de ligne (rang du 1er septembre 1871).

Par décision du même jour, les lieutenants d'infanterie, élèves à l'École spéciale militaire, dont les noms suivent, ont été remis sous-lieutenants, pour prendre rang à la date du 1er septembre 1871, savoir: M. de Mefflet, du 7e de ligne.

M. Claret de la Touche, du 16e bataillon de chasseurs à pied.

M. Perrault, du 92e de ligne.

Par décision ministérielle du 3 décembre 1871: M. Levé, médecin principal de deuxième classe, attaché à l'hôpital d'Ajaccio, passe à l'hôpital de Lyon.

Par décision ministérielle du 30 novembre 1871: M. Talon, médecin major de deuxième classe, attaché au 24e bataillon de chasseurs à pied, passe au 11e bataillon.

Par décision ministérielle du 13 décembre 1871: M. Bezar, médecin major de deuxième classe, attaché au 6e régiment de dragons, passe au 21e régiment provisoire d'infanterie.

Par décision ministérielle du 27 décembre 1871: M. Chassagne, médecin major de deuxième classe, attaché au corps des éclaireurs algériens, passe au 29e bataillon de chasseurs à pied.

Par décision ministérielle du 15 décembre 1871: M. Desnonceaux, médecin aide-major de première classe, attaché à l'hôpital militaire de Lyon, passe au 11e régiment de dragons.

Par décision ministérielle du 8 décembre 1871: M. Roumain de la Touche, adjudant d'administration en second, attaché à l'armée de Versailles, passe au camp de Sathonay.

M. Hônard, adjudant d'administration en second, attaché au camp de Sathonay, passe à la 2e division du 6e corps de l'armée de Versailles.

Par décision ministérielle du 26 décembre 1871: M. Ollivier, lieutenant au 93e régiment d'infanterie de ligne, a été nommé à l'emploi de lieutenant instructeur à l'école spéciale de Saint-Cyr.

Par décision ministérielle du 30 décembre 1871: M. Vialet, lieutenant au 38e régiment d'infanterie de ligne, est attaché au Prytanée militaire dans un emploi de son grade.

NOUVELLES DU MATIN

12 janvier. — 6 heures.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Versailles, 11 janvier. ASSEMBLÉE. — Continuation de la discussion générale des matières premières. M. Deschillingy fait un long discours très-écourt; il combat l'impôt comme ruineux pour l'industrie française; il dit que sur soixante chambres de commerce cinq sont favorables du projet du gouvernement.

Au lieu de limiter l'exportation il faut faire des efforts pour la développer; l'exportation pouvant seule nous donner les moyens d'acquitter nos charges.

M. Clapier combat l'impôt sur les matières premières.

